

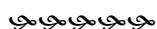
MENTION DE CONVOCATION

Du deux avril deux mil dix-neuf. Convocation du Conseil Communautaire adressée individuellement par écrit à chacun des membres pour la session ordinaire qui se tiendra le neuf avril deux mil dix-neuf à dix-huit heures trente, en Mairie de Saint-Parize-le-Châtel.

Séance du 9 avril 2019



L'an deux mil dix-neuf, le neuf avril, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la communauté de communes Loire et Allier, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, en Mairie de Saint-Parize-le-Châtel, sous la présidence de Monsieur Alain LECOURE, 1^{er} Vice-président en ce qui concerne le compte administratif et Monsieur André Garcia, Président pour le reste de la séance.



Etaient présents : Madame Martin et Messieurs Delmas, Gaillard (Chevenon) ; Madame Lang (arrivée à 19h00) et Messieurs Gutierrez, Rigaud (Magny-Cours) ; Messieurs Deleume et Favarcq (Mars-sur-Allier) ; Madame Compère (arrivée à 18h50) et Messieurs Bonnerot, Debruycker (Saint Eloi) ; Madame de Riberolles et Messieurs Garcia, Nivoit (Saint-Parize-le-Châtel) ; Madame Cordelier et Messieurs Lecour, Morel, Peuvot.

Procurations : Monsieur Chevalier à Monsieur Rigaud et Madame Courbez à Monsieur Gutierrez (Magny-Cours), Madame Gracia à Monsieur Bonnerot et Madame Breton à Madame Compère (Saint Eloi), Monsieur Barbosa à Monsieur Nivoit et Madame Delbet à Madame de Riberolles (Saint-Parize-le-Châtel), Madame Morlevat à Monsieur Peuvot (Sauvigny-les-Bois).

Excusés : Monsieur Malus (Saint Eloi)

Secrétaire de séance : Monsieur Nivoit

Le Président souhaite la bienvenue à l'assemblée. Il demande ensuite si l'assemblée a des remarques à faire par rapport au compte rendu du conseil du 5 mars 2019.

Aucune remarque n'est formulée, le compte rendu du précédent conseil communautaire est adopté à l'unanimité.

2019-04-015 – Vote du compte de gestion 2018 – Budget principal

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de

paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Préfecture reçue le	7.1 Décisions budgétaires
---------------------	---------------------------

2019-04-016 – Vote du Compte administratif 2018 – Budget principal

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Alain LECOUR, 1^{er} Vice-président, délibérant sur le compte administratif du budget principal de l'exercice 2018 dressé par Monsieur André Garcia, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré, hors la présence du Président qui s'est retiré au moment du vote, à l'unanimité :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement	Investissement	Ensemble	
Titres émis en 2018	3 570 659.47 €	327 385.81 €	3 898 045.28 €	
Mandats émis en 2018	3 281 055.73 €	1 093 066.81 €	4 374 122.54 €	
Résultats 2018	289 603.74 €	-765 681.00 €	-476 077.26 €	
Résultats 2017 reportés	534 984.15 €	138 841.93 €	673 826.08 €	
Résultats de clôture 2018	824 587.89 €	-626 839.07 €	197 748.82 €	

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser pour la somme de 10 271.79€ ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Préfecture reçue le	7.1 Décisions budgétaires
---------------------	---------------------------

2019-04-017 – Affectation des résultats 2018 – Budget principal

Monsieur le Président rappelle les résultats du compte administratif 2018 :

Investissement :

Solde d'exécution reporté :	+ 138 841.93€
Recettes 2018 :	327 385.51€
Dépenses 2018 :	1 093 066.81€

Solde d'exécution :	-626 839.07€
Restes à réaliser en recettes :	00.00€
Restes à réaliser en dépenses :	10 271.79€
Besoin de financement :	637 110.86€

Fonctionnement :

Résultat antérieur reporté :	534 984.15€
Recettes 2018 :	3 570 659.47€
Dépenses 2018 :	3 281 055.73€
Résultat à affecter :	187 477.03€

Après avoir pris connaissance de ces montants, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des voix, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- 187 477.03€ au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté »
- 637 110.86€ au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé »

Préfecture reçue le	7.1 Décisions budgétaires
---------------------	---------------------------

2019-04-018 – Vote du compte de gestion 2018 – Budget annexe

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer du budget annexe Lotissement de la Zone des Perches,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Préfecture reçue le	7.1 Décisions budgétaires
---------------------	---------------------------

2019-04-019 – Vote du compte administratif 2018 – budget annexe

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Alain LECOUR, 1^{er} Vice-président, délibérant sur le compte administratif du budget annexe de l'exercice 2018 dressé par Monsieur André GARCIA, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré, hors la présence du Président, qui s'est retiré au moment du vote, à l'unanimité :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés			89 707.95 €		89 707.95 €	0.00 €
Opérations de l'exercice	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAUX	0.00 €	0.00 €	89 707.95 €	0.00 €	89 707.95 €	0.00 €
Résultats de clôture	0.00 €	0.00 €	-89 707.95 €		-89 707.95 €	

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Préfecture reçue le	7.1 Décisions budgétaires
---------------------	---------------------------

2019-04-020 – Affectation des résultats 2018 – Budget annexe

Monsieur le Président rappelle les résultats du compte administratif 2018 :

Investissement :

Solde d'exécution reporté :	- 89 707.95 €
Recettes 2018 :	0.00€
Dépenses 2018:	0.00 €
Solde d'exécution :	- 89 707.95 €
Restes à réaliser en recettes :	0.00 €
Restes à réaliser en dépenses :	0.00 €
Résultat à affecter :	- 89 707.95€

Fonctionnement :

Résultat antérieur reporté	- 0.00 €
Recettes 2018 :	0.00€
Dépenses 2018 :	0.00€
Résultat à affecter :	- 0.00 €

Après avoir pris connaissance de ces montants, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des voix, décide d'affecter le résultat d'investissement comme suit :

- - 89 707.95 € au compte 001 « Déficit d'investissement reporté »

Préfecture reçue le	7.1 Décisions budgétaires
---------------------	---------------------------

2019-04-021 – Vote des taux d'imposition 2019 des taxes directes locales

Monsieur le Président rappelle que lors du Débat d'Orientation Budgétaire, le Conseil Communautaire avait validé le maintien des taux d'imposition concernant les taxes ménages et la CFE.

Il demande maintenant au Conseil Communautaire de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2019.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

1° Décide de suivre les décisions rapportées dans le DOB du 30/01/2019,

2° Fixe pour l'année 2019, les taux d'imposition des taxes locales comme suit :

-Taxe d'Habitation :	3.03%
-Taxe Foncière (sur le Bâti) :	1.88%
-Taxe Foncière (sur le Non Bâti) :	4.64%
-Cotisation Foncière des Entreprises :	25.40%

3° Précise qu'il souhaite capitaliser la réserve de taux pour la CFE à 0.370%

Préfecture reçue le	7.2 Fiscalité
---------------------	---------------

2019-04-022 – Vote de la TEOM 2019

Vu l'état de notification des bases d'imposition prévisionnelles à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2019,

Vu le produit attendu communiqué par le SYCTOM pour l'année 2019, à savoir 651 612.50€,

Le Conseil Communautaire fixe à l'unanimité des voix, ainsi qu'il suit le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2019 :

- **Pour la zone à 1.5 ramassage hebdomadaire** (Chevenon, une partie de Magny-Cours, Saint-Parize-le-Châtel, Saint Eloi, Sauvigny-les-Bois) : **8.98%**

➤ Pour la zone à 1 ramassage hebdomadaire (Mars-sur-Allier et les écarts de Magny-Cours) : 7.04%

Préfecture reçue le	7.2 Fiscalité
---------------------	---------------

2019-04-023 – Subventions aux associations 2019

Le Conseil Communautaire,

Considérant qu'un certain nombre d'associations œuvrent sur le plan local et présentent un intérêt culturel, sportif et de formation qui contribue à développer l'esprit intercommunautaire,

Après avis favorable du Bureau du 3 avril 2019 et de la commission finances du 5 avril 2019,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide d'accorder les subventions suivantes :

Entité	Opération	Montant accordé
CLAS	"La Sauvignoise" 27ème édition	5 000 €
LES AMIS DU VIEUX CHALUZY	"Chaluzy en fête" édition 2019	1 200 €
Nevers Triathlon	Triathlon Nevers-Magny-Cours-édition 2019	1 000 €
Mission Locale Sud Nivernais	Soutien fonctionnement	1 000 €
Office de Tourisme de St Pierre-Magny-Cours	Participation édition guide Loire 2019	550 €
SPORT ST PA	"La Parizette" 2ème édition	400 €
Réserve		5 850 €
Montant total de l'enveloppe réservée aux subventions 2018		15 000 €

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif principal 2019, article 6574

Préfecture reçue le	7.5 Subventions
---------------------	-----------------

2019-04-024– Admission de créances en non-valeurs

Madame Euphrasie GENET, Trésorière de Nevers informe la communauté de communes que des créances sont irrécouvrables. Les redevables sont insolvables ou introuvables malgré les recherches.

Ainsi elle demande l'admission en non-valeur de titres datant de 1997 à 2005 pour un montant de 27 683.33€ qui se décompose ainsi :

Nom du débiteur	Exercice				Total
	1997	2003	2004	2005	
BERTIL Johnny			1 594.00 €	147.97 €	1 741.97 €
CNASEA				163.58 €	163.58 €
COVED				6.14 €	6.14 €
PESSAROLO			49.66 €		49.66 €
REVIPAC				42.93 €	42.93 €
SARL GOZZI	1 963.65 €				1 963.65 €
SITA CENTRE EST BOURGOGNE OUES			37.99 €		37.99 €
SIVOM CHALLUY SERMOISE		23 677.41 €			23 677.41 €
TOTAL Créances irrécouvrables					27 683.33 €

Séance du 09/04/2019

L'admission en non-valeur n'empêche nullement un recouvrement ultérieur si le redevable revenait à une situation le permettant ;

Après en avoir débattu, Le conseil communautaire, à l'unanimité, estime que le manque de détails et la fourniture tardive de cet état des créances irrécouvrables méritent de plus amples explications et refuse d'admettre en non-valeurs les sommes détaillées ci-dessus.

Préfecture reçue le	7.10 Divers
---------------------	-------------

2019-04-025 – Remise gracieuse

Le Président explique que le locataire du local commercial sis Allée des loisirs à Chevenon a dû cesser son activité pour cause de difficultés financières.

Il a donc proposé à ce locataire une remise gracieuse du loyer d'un montant mensuel de 500 € pour les mois de mai à novembre 2018 afin d'éviter une liquidation judiciaire qui pourrait entraver la réouverture du commerce, prévue pour juin 2019.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la remise gracieuse de sept mois de loyers pour un montant total de 3 500€ à Monsieur Marc BRETON pour l'activité de son restaurant 'La Toile de Goliath'.

Préfecture reçue le	7.10 Divers
---------------------	-------------

2019-04-026 – Vote du Budget primitif 2019 – budget principal

Le Conseil Communautaire,

Vu le DOB du 30/01/2019 et la commission finances du 5 avril 2019,

Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2019,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte dans son ensemble le budget primitif avec les deux sections ainsi qu'il suit :

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en dépenses :

Chapitre	Intitulé	Propositions
011	Charges à caractère général	159 350.00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	140 000.00 €
014	Atténuation de produits	2 282 198.00 €
65	Autres charges de gestion courante	853 683.33 €
66	Charges financières	24 266.08 €
67	Charges exceptionnelles	3 500.00 €
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	11 448.83 €
023 (OS)	Virement à la section d'investissement	306 000.00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	31 190.23 €
DEPENSES DE L'EXERCICE		3 811 636.47 €

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en recettes :

Chapitre	Intitulé	Propositions
002	Résultat de fonctionnement reporté	187 477.03 €
73	Impôts et taxes	3 168 485.44 €
74	Dotations, subventions, participations	454 174.00 €
75	Autres produits de gestion courante	1 500.00 €
RECETTES DE L'EXERCICE		3 811 636.47 €

En section d'investissement, les chapitres suivants en dépenses :

Chapitre	Intitulé	Propositions
001	Solde d'exécution	626 839.07 €
16	Emprunts et dettes assimilées	52 000.00 €
20	Immobilisations incorporelles	34 370.00 €
204	Subventions d'équipement versées	1 042 660.00 €
21	Immobilisations corporelles	125 345.14 €
23	Immobilisations en cours	556 366.65 €
27	Autres immobilisations financières	20 000.00 €
020	Dépenses imprévues	6 390.80 €
041	Opérations patrimoniales	1 432 090.20 €
DEPENSES DE L'EXERCICE		3 896 061.86 €

En section d'investissement, les chapitres suivants en recettes :

Chapitre	Intitulé	Propositions
001	Excédent de fonctionnement capitalisé	637110.86
021	Virement de la section de fonctionnement	306 000.00 €
040	Opérations d'odres entre sections	31 190.23 €
041	Opérations patrimoniales	1 432 090.20 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	172 626.00 €
13	Subventions d'investissement	348 154.57 €
16	Emprunts et dettes assimilées	968 890.00 €
RECETTES DE L'EXERCICE		3 896 061.86 €

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes pour :

- 3 811 636.47€ en section de fonctionnement
- 3 896 061.86€ en section d'investissement

Préfecture reçue le	7.1 Décisions budgétaires
---------------------	---------------------------

2019-04-027 – Vote du Budget primitif 2019 – budget annexe

Le Conseil Communautaire,

Vu le DOB du 30/01/2019 et la commission finances du 5/04/2019,

Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2019,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte dans son ensemble le budget primitif avec les deux sections ainsi qu'il suit :

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en dépenses :

Chapitre	Intitulé	Propositions
011	Charges à caractère général	2 000.00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	74 817.00 €
DEPENSES DE L'EXERCICE		76 817.00 €

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en recettes :

Chapitre	Intitulé	Propositions
70	Vente de produits finis	74 817.00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 000.00 €
RECETTES DE L'EXERCICE		76 817.00 €

En section d'investissement, les chapitres suivants en dépenses :

Chapitre	Intitulé	Propositions
001	Résultat d'investissement reporté	89 707.95 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 000.00 €
DEPENSES DE L'EXERCICE		91 707.95 €

En section d'investissement, les chapitres suivants en recettes :

Chapitre	Intitulé	Propositions
16	Emprunts et dettes assimilées	16 890.95 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	74 817.00 €
RECETTES DE L'EXERCICE		91 707.95 €

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes pour :

76 817.00€ en section de fonctionnement

- 91 707.95€ en section d'investissement

Préfecture reçue le	7.1 Décisions budgétaires
---------------------	---------------------------

2019-04-028 – Contrat de Maitrise d'œuvre Voirie

Monsieur le Président informe l'assemblée délibérante que le contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie intercommunale qui nous liait avec le cabinet ICA pour une durée de 1 an arrive à échéance. Comme ce contrat était prorogeable 3 fois, d'un commun accord, il propose de le proroger pour l'année 2019.

Il présente le devis commandé au cabinet ICA dont l'offre de prix s'élève à 3.50% du montant Hors Taxes des travaux de voirie s'appuyant sur une enveloppe financière annuelle affectée aux travaux HT comprise entre 200 000€ et 500 000€ + un diagnostic sur les nouvelles voies à 350€ HT / kilomètre. Ce qui représente un coût global de 21 000€ HT maximum.

- Considérant que le cabinet ICA a donné entière satisfaction jusqu'alors,
- Considérant qu'ICA a déjà réalisé le diagnostic de l'état de l'ensemble des voies intercommunales,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- - donne pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à ce dossier,

Précise que les crédits nécessaires à ce dossier seront inscrits au budget primitif 2019

Préfecture reçue le	1.6 Maitrise d'œuvre
---------------------	----------------------

2019-04-029 – Projet de liaison douce

Le Président rappelle que le projet de liaison douce a déjà fait l'objet d'une première délibération en date 20/11/2017, puis d'une seconde en date du 29/10/2018 validant le plan de financement et le lancement de la consultation des entreprises.

Suite à l'ouverture des plis, le marché a été déclaré infructueux, les offres étant beaucoup plus élevées que ce qui avait été budgétisé.

Le plan de financement a donc été retravaillé et une étude de sol va être réalisée en amont des travaux. Ainsi cette étude figurera dans le dossier de consultation des entreprises qui pourront répondre en toute connaissance de cause.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur le nouveau plan de financement qui se présente comme suit :

DEPENSES		
Phase 1 : Etudes, conception, fabrication, pose d'une passerelle piétonne / Travaux d'accessibilité	140 000.00 €	78%
Phase 2 : Confortement du chemin de contre-halage, sécurisation des berges du canal latéral à la Loire	15 000.00 €	8%
Signalétique	10 000.00 €	6%
Etude de sol	3 800.00 €	2%
Assistance à maitrise d'ouvrage	11 200.00 €	6%
TOTAL DEPENSES	180 000.00 €	100%
RESSOURCES		
D.E.T.R.	72 000.00 €	40%
REGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTE Valorisation touristique des voies navigables	45 000.00 €	25%
DEPARTEMENT DE LA NIEVRE Contrat cadre - Projet de territoire	27 000.00 €	15%
AUTOFINANCEMENT CCLA	36 000.00 €	20%
TOTAL RESSOURCES	180 000.00 €	100%

Après avoir entendu l'exposé du Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Valide le nouveau plan de financement comme présenté ci-dessus,
- Autorise le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier,

Précise que les crédits correspondants sont prévus au BP 2019

Préfecture reçue le	8.4 Aménagement du territoire
---------------------	-------------------------------

2019-04-030 – Indemnités Comptable Public

Monsieur le Président rappelle les dispositions de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et des établissements publics locaux.

Monsieur le Président propose d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100%. Il demande au Conseil Communautaire de se prononcer.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, à l'unanimité, décide d'allouer à Madame Euphrasie GENET, receveur municipal intérimaire de notre collectivité, une indemnité de conseil correspondant à 100% du montant maximal dû, sur une base d'une durée de 90 jours durant lesquels elle a assuré ses fonctions au Centre des finances publiques de Nevers.

Préfecture reçue le	7.10 Divers
---------------------	-------------

Questions diverses

♦ RTE :

Le Président informe l'assemblée que la collectivité a été informée récemment de l'arrêt du projet RTE. Il précise que l'achat du terrain de camping de Chevenon et l'étude portant sur son réaménagement étant inscrit au BP 2019, d'autres recherches de subventions seront effectuées.

♦ Achat fond de commerce la Toile de Goliath :

Le Président informe l'assemblée que la signature chez le Notaire pour l'achat du fonds est fixée au 18 avril prochain.

♦ Maison de la Culture : programmation 2020 :

Suite à la réunion du groupe de travail 'Culture', il est proposé la programmation 2020 suivante :

- « **Première neige** », le **dimanche 16 février 2020**, en **milieu d'après-midi**, à **Saint-Eloi**. Théâtre à base d'objets reprenant une nouvelle de Maupassant. Il est destiné à tout public à partir de 10 ans. Son coût global pour la CCLA est de **1 381,25€ TTC** ;
- « **Héroïnes** », le **samedi 4 avril 2020**, à **Magny-Cours**. Théâtre avec marionnettes racontant la vie des femmes agricultrices. Il est destiné à tout public. Son coût global pour la CCLA est de **972,79€ TTC** ;
- « **Concert** », le **vendredi 15 mai 2020**, à **Saint-Parize-le-Châtel**. Concert classique donné par le Chœur du Conservatoire de Nevers et Marie-France MESSAGER. Il est destiné à un public familial. Son coût global pour la CCLA est de **1 209,88€ TTC**.

♦ Actualités Nièvre Numérique / Fibre Optique :

Le Président informe l'assemblée que SFR a fait une offre au Département de la Nièvre pour l'équiper de près de 45 000 prises supplémentaires pour la fibre optique sur la période 2021-2023 et 23 000 prises ensuite, ce qui à terme couvrirait 100% du département.

Il s'agit d'un investissement de 50 millions d'euros.

Ce projet a été présenté aux Présidents d'EPCI et leurs représentants le 29 mars dernier et doit être validé par Nièvre Numérique au plus tard le 15/04/2019.

Les membres de l'assemblée s'interrogent sur les EPCI qui n'ont pas encore contractualisé pour la phase 1 et se demandent si la collectivité n'a pas été trop vite pour signer la phase 1.

Monsieur GUTIERREZ qui a assisté à la réunion du 29 mars précise que cette interrogation a été soulevé lors de cette rencontre et que le Président du Conseil départemental a rassuré tout le monde en précisant qu'il était hors de question que des EPCI bénéficient d'une gratuité concernant la phase 1 qui est maintenue comme proposée initialement. Tous les EPCI devraient adhérer au plan départemental. Le projet présenté par SFR n'étant que du plus.

La CCLA est donc favorable au plan d'investissement de SFR.

♦Intervention Benoit DEBRUYCKER :

Monsieur DEBRUYCKER interpelle l'assemblée sur la méconnaissance des administrés de la CCLA quant à la collectivité.

Le Président de préciser qu'un des axes prioritaires du projet de territoire est la construction identitaire de l'intercommunalité et qu'un travail sera donc à construire en ce sens.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

Dernier feuillet clôturant la séance du 9 avril 2019 ; délibérations 2019-04-015 à 2019-04-030.